

INSCRIPTION

TRANSPORTS SCOLAIRES

2023 / 2024

Vous devez inscrire votre enfant aux transports scolaires en vous connectant sur le site www.laregionvoustransporte.fr du 2 mai au 19 juillet 2023.

À compter du 20 juillet, une majoration de 30 euros sera appliquée sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs.

— COMMENT RÉALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE ?

- 1 Rendez-vous sur www.laregionvoustransporte.fr
- 2 Connectez-vous à votre compte transport ou créez le si besoin.
- 3 Procédez à l'inscription de chacun de vos enfants.
- 4 Un mail de confirmation d'inscription vous sera transmis pour chacun de vos enfants.
- 5 Suivez l'avancée des demandes d'inscription depuis votre compte.

— SI VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS INTERNET

Pour les familles ne pouvant pas procéder à une inscription en ligne, un formulaire papier est disponible auprès des établissements scolaires ou auprès de l'antenne des transports de l'Allier. Il doit être transmis avant le 20 juillet 2023 (cachet de la poste faisant foi).

— PLUS D'INFOS SUR :

www.laregionvoustransporte.fr

Contacts :

Antenne régionale de l'Allier - Service des Transports
1 avenue Victor Hugo - CS 11665 - 03016 Moulins Cedex
transports03@auvergnerhonealpes.fr
04 73 31 85 00



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes